



Prêt caution à rendre à l'organisme prêteurs

Par **darthsla**, le **09/06/2008 à 13:22**

Bonjour, rnrnEn 2002, dans le cadre d'une mutation pour le travail, l'organisme CIL a avancé à l'agence immobilière la caution de la maison que je louais. En 2004, lorsque j'ai quitté le logement, l'agence devait rendre cette caution. Aujourd'hui (4ans après), je viens d'apprendre que l'agence n'a rien rendu et qu'elle a déposé le bilan qqes mois après la fin du contrat de location. 4 ans après, l'organisme vient me réclamer la somme non rendue par l'agence avec les impayés et a mis en place sur mon compte, un échéancier de prélèvement sur 1 an, sans me prévenir, aucun courrier. Il n'ont jamais eu ma nouvelle adresse mais ils ont bien gardé mon rib et n'ont jamais eu la présence d'esprit de demander mon adresse ma banque.rnrnCeci est-il normal, puis-je refuser le prélèvement.rnrnmerci d'avance.rncdt

Par **Thierry Nicolaides**, le **11/06/2008 à 16:05**

Commencez pae relire votre contrat d'il y a 4 ans avec le CIL .rnrnVous devriez pouvoir y trouver un début de réponse rnrnensuite revenez sur le site rnrncordialement